

# Conseil Municipal

## Ordre du jour

Séance du jeudi 20 juin 2024 à 19h30 à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil

Liste des points de la séance

| Ordre | Texte ordre du jour   |
|-------|---|
| 1     | Tarification de la majoration cantine (repas non pris)  |
| 2     | Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)   |
| 3     | Adhésion au groupement de commande relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et d'état-civil |
| 4     | Délibération relative à la prestation chômage du CDG59  |
| 5     | Contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME  |
| 6     | Délibération concernant le renouvellement de la convention avec France billet   |
| 7     | Eglise du Sacré-Coeur - Demande de désaffectation   |

Fait à Santes, le 14 juin 2024

Hiazid BELABES, Maire de Santes



## Conseil Municipal, le jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 14 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. LATA CZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSSEN Sylvie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à M. LATA CZ Tanguy, M. Xavier BOUSSEMART par pouvoir à M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme WAQUET Nadège

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte : 2024-06 N° 1**

**N° de feuillet : 2**



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de SANTES

**DELIBERATION FIXANT UNE TARIFICATION SPECIFIQUE POUR REPAS  
NON PRIS.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu la commission Jeunesse du 06 juin 2024,

Vu la délibération 2024-04 n° 14 du 11 avril 2024,

**Considérant** que la lutte contre le gaspillage alimentaire est de la responsabilité de la commune et fait partie intégrante de la loi Egalim.

A compter du mois de septembre 2024, la réservation de la cantine sera une obligation pour l'ensemble des familles.

Les familles pourront annulées leur réservation jusqu'au mardi 12h de la semaine précédente sans pénalité.

En cas d'oubli de réservation ou d'absence à un repas réservé, le prix du repas est fixé à 6 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Accepte** la mise en place d'un tarif de 6 euros pour repas non réservé ou non pris.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSSEN Sylvie, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe est un vote par pouvoir de LATA CZ Tanguy, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART est un vote par pouvoir de BRUERE Jérôme

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 14 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS :** M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. LATA CZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES :** M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSSEN Sylvie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à M. LATA CZ Tanguy, M. Xavier BOUSSEMART par pouvoir à M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme WAQUET Nadège

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

**Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam**

**N° interne de l'acte : 2024-06 N° 2**

**N° de feuillet : 3**

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de SANTES

**MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE  
POUR ELECTIONS (IFCE).**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée;

**Vu** le décret 2007-1630 du 19 novembre 2007 modifiant le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés;

**Vu** l'arrêté du 27 février 1962 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux;

**Vu** l'arrêté du 14 janvier 2002 modifié fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés;

**Vu** la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,

**Vu** les crédits inscrits au budget;

**Considérant** que le Conseil municipal peut décider de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) pour les agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 susvisé et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

**Considérant** que pour les élections présidentielles, législatives, régionales, départementales, communales, européennes et les consultations par voie de référendum, le montant de l'IFCE est calculé dans la double limite :

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024

- d'un crédit global (enveloppe) obtenu en multipliant la valeur minimum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires mensuelle du grade d'attaché territorial (IFTS du 2<sup>ème</sup> catégorie) par le nombre de bénéficiaires;

- d'une somme individuelle au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie).

Cette indemnité pourra être attribuée aux agents relevant des catégories suivantes :

| Grade             | Fonctions ou services :                        |
|-------------------|--|
| Attaché           | Directeur des services, Responsable de service |
| Attaché principal | Directeur des services, Responsable de service |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Institue** une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) en précisant que le montant de référence pour le calcul sera celui de l'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie assortie d'une coefficient de 8,

**Entend** les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence,

**Dit** que conformément au décret n° 91-875 susvisé, Monsieur le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et les modalités de calcul de l'IFCE,

**Autorise** l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections,

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSSEN Sylvie, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe est un vote par pouvoir de LATA CZ Tanguy, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART est un vote par pouvoir de BRUERE Jérôme

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,  
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 14 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. LATA CZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSSEN Sylvie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à M. LATA CZ Tanguy, M. Xavier BOUSSEMART par pouvoir à M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme WAQUET Nadège

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

**Secrétaire de séance** : **BENAMEUR Adam**

**N° interne de l'acte** : **2024-06 N° 3**

**N° de feuillet** : **4**

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024

|  |  |
|--|--|
|  <p>The logo for Santes MA VILLE features the word 'Santes' in a large, black, cursive font. To the right of the 's' are three colorful diagonal lines (red, blue, yellow). Below 'Santes' is a green silhouette of a town skyline with a tree on the left. Underneath the skyline, the words 'MA VILLE' are written in a green, sans-serif font.</p> | <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS<br/>du CONSEIL MUNICIPAL<br/>de la COMMUNE de SANTES</b></p> |
|--|--|

## **Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Marchés Publics

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

Le Maire, expose au Conseil Municipal :

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal (ou communautaire) et les arrêtés et décisions du maire (ou du président). Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010. Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Par ailleurs, certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue historique que juridique pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration appropriées. Les frais de conservation des archives constituent en outre une dépense obligatoire des communes et des EPCI (CGCT, art. L.2321-2 et L.5211-36).

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;
- éventuellement, la réalisation d'opérations de numérisation de documents d'archives.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à compter du 1er mai 2025 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre,

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

1. **Décide** d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,
2. **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
3. Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSSEN Sylvie, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe est un vote par pouvoir de LATA CZ Tanguy, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART est un vote par pouvoir de BRUERE Jérôme

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.  
Le Maire,  
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024

## Conseil Municipal, le jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 14 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. LATA CZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSSEN Sylvie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à M. LATA CZ Tanguy, M. Xavier BOUSSEMART par pouvoir à M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme WAQUET Nadège

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

**Secrétaire de séance** : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte** : 2024-06 N° 4

**N° de feuillet** : 2

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de SANTES

**DELIBERATION RELATIVE A LA PRESTATION CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD**

Le Conseil municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
Fonction Publique Territoriale,  
Vu la réglementation UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie  
et le commerce) relative à l'assurance chômage,  
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique  
Territoriale du Nord en date du 15 avril 2021 relative à la mise en place d'une prestation  
chômage pour les collectivités du Département du Nord,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion à la prestation  
chômage du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSSEN Sylvie, M. BENAMEUR Adam, M.  
Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de  
LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE  
Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M.  
GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, M. Hiazid BELABBES,  
M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe est un vote par pouvoir de LATA CZ Tanguy, M. LATA CZ Tanguy,  
Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN est un vote par pouvoir de  
HANNUS Bertrand, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET  
Isabelle est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier  
BOUSSEMART est un vote par pouvoir de BRUERE Jérôme

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et  
le présent extrait certifié conforme au registre.  
Le Maire,  
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 14 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS :** M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GALLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES :** M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSSEN Sylvie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à M. LATACZ Tanguy, M. Xavier BOUSSEMART par pouvoir à M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme WAQUET Nadège

**ABSENTS :**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

**Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam**

**N° interne de l'acte : 2024-06 N° 5**

**N° de feuillet : 3**

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de SANTES

## CONTRACTUALISATION AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME POUR LA REDUCTION DES MEGOTS SUR LE DOMAINE PUBLIC

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

**Vu** les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

**Vu** l'avis de la Commission Transition Ecologique – Développement Durable réunie le XX juin 2024 ;

**Considérant** que la Ville contribue de manière quotidienne à la propreté du territoire communale, en complément de l'action de la Métropole Européenne de Lille au titre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers ;

**Considérant** l'éco-organisme ALCOME agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac ;

**Considérant** la mission d'ALCOME de participer à la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics avec comme objectif une réduction de 20 % en 2024, 35 % d'ici 2026 et 40 % d'ici 2027 ;

**Considérant** les actions proposées par ALCOME, à savoir :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent (1,08 €/habitant pour les communes de 5000 à 49 999 habitants),
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

**Considérant** la proposition d'ALCOME de contractualiser avec la Ville de Santes sur la base d'un contrat type unique (cf annexe 1)

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Approuve** la signature du contrat-type entre la Ville de Santes et ALCOME pour la durée de l'agrément.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSSEN Sylvie, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe est un vote par pouvoir de LATA CZ Tanguy, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART est un vote par pouvoir de BRUERE Jérôme

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et  
le présent extrait ce dit acte est mis au registre.  
Le Maire,  
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024

## Conseil Municipal, le jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 14 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. LATA CZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSSEN Sylvie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à M. LATA CZ Tanguy, M. Xavier BOUSSEMART par pouvoir à M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme WAQUET Nadège

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

**Secrétaire de séance** : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte** : 2024-06 N° 6

**N° de feuillet** : 2

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de SANTES

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MANDAT DE VENTE DE BILLETS AVEC FRANCE BILLET.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la ville souhaite favoriser la visibilité de la programmation culturelle, il a été confié pour les saisons culturelles le renouvellement d'une partie de la vente de la billetterie à France Billet qui dispose d'un réseau de plus de 800 points de vente.

**Considérant** que cette mission prendra la forme d'une convention de mandat, par laquelle France Billet prendra en charge un quota de places, encaissant les produits de la billetterie avant de les reverser à la collectivité.

**Considérant** que France Billet se rémunèrera, par une commission acquittée à hauteur de **8% avec un minimum de 2€**, par acheteur (à la charge de l'acheteur) en plus du prix du billet délibéré par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Approuve** les termes de la convention entre la ville et France Billet,

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention, ses avenants et tous les actes techniques associés.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSSEN Sylvie, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe est un vote par pouvoir de LATA CZ Tanguy, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART est un vote par pouvoir de BRUERE Jérôme

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,  
M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



## Conseil Municipal, le jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingtième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 14 juin 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. LATA CZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, Mme BOGAERT Céline, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme WAQUET Nadège

**EXCUSES** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSSEN Sylvie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. KASPRZYK Philippe par pouvoir à M. LATA CZ Tanguy, M. Xavier BOUSSEMART par pouvoir à M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme WAQUET Nadège

**ABSENTS** :

**ASSISTAIENT A LA SEANCE** :

**Secrétaire de séance** : BENAMEUR Adam

**N° interne de l'acte** : 2024-06 N° 7

**N° de feuillet** : 3

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de SANTES**

**EGLISE SACRE-COEUR - DEMANDE DE DESAFFECTATION.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** la loi du 09 décembre 1905, concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, et notamment son article 13,

**Vu** le décret 70-220 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices culturels,

**Vu** la circulaire en date du 29 juillet 2011 du ministre de l'intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, ayant pour objet les édifices du culte,

**Considérant :**

- Que la ville de SANTES est propriétaire de l'église du SACRE-COEUR, cadastré en section AM 85,
- Que, par décret d'exécution du 11 avril 2024 et en application du code de droit canonique de l'église latine, l'Archevêché de Lille a acté sa décision de ne plus célébrer le culte dans cette église.
- Qu'il convient de saisir l'autorité préfectorale, afin de prononcer la désaffectation de cet édifice culturel communal.

Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Autorise** M. le Maire à solliciter auprès de M. le Préfet du Nord la désaffectation de l'église du SACRE-COEUR.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 26 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSSEN Sylvie, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe est un vote par pouvoir de LATA CZ Tanguy, M. LATA CZ Tanguy, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART est un vote par pouvoir de BRUERE Jérôme

Contre : 3 voix M. BLONDEL Eric est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,  
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 21 juin 2024

Transmis au contrôle de légalité le : 21 juin 2024

Publié le : 21 juin 2024